



AVIS PUBLIC

Adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services (Exercice financier 2026)

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (L.R.Q., c. C-11.4), qu'un règlement sera adopté visant l'imposition d'une taxe relative aux services, dispensés par l'arrondissement Saint-Laurent, pour l'exercice financier 2026.

Ce règlement est inscrit pour adoption à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Laurent qui se tiendra le **mardi 2 décembre 2025 à 19h30**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Fait à Montréal
Le 21 novembre 2025

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement